



PAUILLAC

Millésime 2014

Propriétaires : Jacky et Françoise Lorenzetti
Œnologue Conseil : Eric Boissenot

Superficie de la propriété : 49.7 ha
Superficie en production : 46.7 ha
Densité de plantation : 8 500 à 10 000 pieds
Age moyen des vignes : 35 ans
Natures des sols : Graves garonnaises sur socle calcaire
Encépagement : 48% Merlot
47% Cabernet Sauvignon
3% Petit Verdot
2% Cabernet Franc

Début des vendanges : 30 septembre
Fin des vendanges : 17 octobre
Assemblage : 89% Merlot
6% Cabernet Sauvignon
3% Petit Verdot
2% Cabernet Franc

Barriques neuves : 10%
Durée d'élevage : 16 mois
Rendement : 42hL/ha

Alcool (en % vol.) :
Acidité (en g/l H₂SO₄) :
pH :

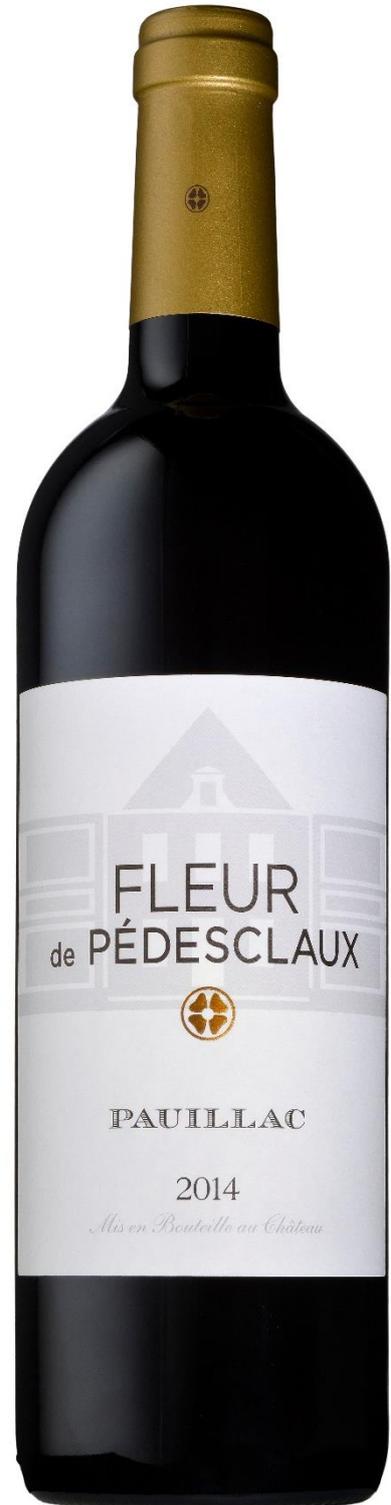
Mise en bouteille : du 23 mai 2016
au 3 juin 2016
Production : 115 000 bouteilles

Pratiques culturelles

Tous travaux favorisant une bonne répartition et une bonne aération des raisins (taille à fenêtres, dédoublement, effeuillage, échardage, toilette).
Vendanges manuelles sélectives en fonction du terroir, des zones de vigueur et séparation des pieds de bouts et cœurs de parcelles.
Vendanges en cagettes de 8kg, suivies d'un tri manuel sur grappes puis sur baies.

Vinification

Encuvage gravitaire sans foulage
Macération préfermentaire à froid
Cuvaision longue
Utilisation exclusive de délestage gravitaire





PAUILLAC

Commentaire de dégustation

Robe d'intensité moyenne, d'une belle couleur prune. Le nez est explosif et dévoile des notes de pâtisserie aux fruits rouges, de citrons confits et de pêche au sirop. La rhubarbe apparaît après aération. La bouche est très délicate et aérienne s'appuyant sur une belle fraîcheur et des tannins bien enrobés. La finale salivante s'achève sur de la groseille.

Dégusté à la propriété en avril 2015

DECANTER - Septembre 2015 - (89)

« Un pourcentage élevé de merlot dans ce second vin, qui s'explique par la volonté d'augmenter la part de cabernet sauvignon dans le grand vin. Des touches de petit verdot et de cabernet franc viennent rehausser l'assemblage. Une belle intégrité sur les petits fruits rouges et le cassis, donnant de l'ampleur sans toutefois réprimer la structure serrée apportée par les 5-10% de bois neuf. »